



www.lemere.fr

n° 201 - avril 2023

Conseil Municipal

Séance ordinaire du 6 avril 2023



en Direct du Conseil

Présent.es : Mmes JUSZCZAK, GUERIN, NEVEU, PAZARKIC, MM. CHAMPIGNY, ROCHER, OCHAB, LAFAIRE, BRISSEAU
Absent.es excusé.es ayant donné procuration : M. AUCLIN à Mme GUERIN, Mme TERRIEN à M. CHAMPIGNY, Mme LESUEUR à M. LAFAIRE
Absent : M. DANIEAU



Le quorum étant atteint, la séance a débuté à 19h

Sommaire

Les travaux du	
Conseil Municipal	1
L'Actu & les News	2-3
Agenda	4



VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Les bases de calcul des différents impôts directs locaux (foncier bâti -TFB-, foncier non bâti-TFNB- et taxe d'habitation-TH-) ont été revues à la hausse de 7.1% par les services de l'Etat. Au vu de cette revalorisation, le produit prévisionnel de ces différents taxes, faisant apparaître une hausse de 17 611 € par rapport à 2022, Madame le Maire propose aux élu.es de ne pas augmenter le taux des impôts directs locaux en 2023.

La taxe d'habitation n'étant plus appliquée sur les résidences principales, elle le reste cependant pour les résidences secondaires et est appliquée à partir de cette année pour les logements vacants.

Pour rappel les différents taux : TH : 10.14% ; TFB 30.94% ; TFNB : 36.51%

Après délibération, les élu.es décident de maintenir les taux au niveau actuel (unanimité).

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP)

Mme le Maire expose qu'annuellement, la commune perçoit une RODP versée par les entreprises ENEDIS et ORANGE.

Cette année elle se monte à 257 € pour ENEDIS et 1255.22 € pour ORANGE.

Après délibération, les élu.es acceptent cette redevance pour les deux entreprises citées (unanimité).

ANIMATION DU 16 SEPTEMBRE

Comme depuis deux années maintenant, une animation est proposée le samedi consacré aux journées du patrimoine. Pour 2023, ce jour est fixé au 16 septembre. Hormis les visites de l'église et du clocher, la porte ouverte à la bibliothèque avec vente de livres, une animation culturelle est proposée. La Compagnie Champ de Lunes propose des saynètes, révélant les multiples facettes du célèbre Nasreddin Hodja, personnage du folklore traditionnel du Moyen-Orient dont les histoires sont racontées du Maghreb à l'Extrême-Orient depuis le 13^{ème} siècle.

Après délibération, les élu.es acceptent cette proposition (majorité : 11 pour ; 1 abstention).



FEU D'ARTIFICE

La société Sedi Pyrotechnie a proposé un devis pour un feu d'artifice, d'un montant de 1597.32 €. Ce feu sera tiré dans la soirée du 16 septembre prochain.

Après délibération, les élu.es acceptent ce devis (unanimité).

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE VAL-DE-VIENNE

Depuis juin 2022, les élus communautaires ont mené un travail de concertation, en différentes étapes, pour homogénéiser les compétences « spécifiques à chaque ancienne Communauté de Communes ». L'objectif pour la CCTVV est de recentrer ses missions sur les compétences principales afin d'optimiser ses dépenses publiques, renforcer la lisibilité de ses actions et se concentrer sur ses compétences phares qu'elle doit assumer.

Après plusieurs conférences des maires et réunions de conseil communautaire, les élu.es communautaires ont validé la modification des statuts de la CCTVV en séance du 27 février 2023. Il appartient désormais aux 40 communes de délibérer à leur tour sur ce projet de statuts dans un délai maximum de 3 mois (vote à la majorité qualifiée : si la majorité qualifiée aux 2/3 des communes membres est atteinte, alors le préfet pourra entériner les nouveaux statuts).

Le projet de statuts modifiés en fonction des orientations votées lors du dernier conseil communautaire a été vérifié par les services de la Préfecture.

Mme le Maire expose ce projet de statuts, conforme aux votes du conseil communautaire de janvier 2023.

Après délibération, les élu.es acceptent la modification des statuts de la CCTVV (unanimité).

EXPOSITION

En une journée, 30 artistes réalisent 30 œuvres de 4m x 2m dans les rues du village de Pussigny.

Ces 30 toiles géantes restent exposées dans les rues de Pussigny tout l'été, certaines sont ensuite récupérées par leurs auteurs ou entrent dans le catalogue des œuvres que les Pussifolies mettent, sur demande, à disposition de différents sites (Châteaux, hôpitaux, communes, évènements...) pour une somme de 50 €. C'est dans ce cadre qu'il est proposé d'en exposer une sur le pignon Est de la salle des fêtes prochainement.

Après délibération, les élu.es acceptent cette proposition (majorité :9 ; abstention : 3).



Actu, Infos & New's

Bienvenue à ...

Anaïs & Tony MULLER et leurs enfants (Les Varennes)

Patrick BARANGER (Le Coudray)

Bus Numérique

Pour la sixième année, le Bus Numérique, entièrement connecté, poursuit ses initiations numériques gratuites à destination des Seniors retraités dans la Région Centre-Val-de-Loire.

Cette année, il s'arrêtera à Lémeré, le 20 octobre prochain. Il est entièrement équipé de matériel informatique mais si vous possédez un ordinateur portable ou une tablette, vous pouvez emporter votre propre matériel.

Ce bus a pour vocation d'accompagner, gratuitement, les Seniors dans l'apprentissage des outils numériques, notamment l'utilisation d'Internet pour les démarches administratives de plus en plus dématérialisées, tout en développant et favorisant le lien social au cours d'ateliers collectifs d'une durée de 3h le matin et 3h l'après-midi. Le « Bus Numérique » peut accueillir à son bord 12 personnes maximum par atelier.



Appel aux dons pour l'Eglise



Une dernière ligne droite reste à parcourir pour l'obtention de l'aide supplémentaire de 30.000 € accordée par la Région, via la Fondation du Patrimoine.

En effet, grâce à vos dons, il ne manque que la somme de 1 200 € pour obtenir cette précieuse subvention.

Plus nous aurons obtenu de dons, plus la facture pour la commune sera allégée et plus l'argent qui ne sera pas dépensé pour

ce projet pourra être investi dans un autre.

N'hésitez pas à en parler autour de vous, l'objectif espéré est presque atteint !

Pour rappel, une déduction fiscale de 66% est accordée pour chaque don.

Les dons peuvent se faire par courrier ou en ligne directement sur le site de la Fondation du Patrimoine :

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-hilaire-de-lemere>

ou via la Mairie.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la « Fondation du patrimoine - Eglise de Lémeré »

Coupure de courant

ENEDIS a prévu de réaliser des travaux qui entraîneront une coupure de courant jeudi 20 avril de 11h30 à 13h30 sur les secteurs suivants :

Rues du Ruisseau, des Lilas, du Château d'Eau, de la Fontaine de Jable ; 1, 2 et 3 Place de la Mairie ; 2, 4 et 5 Route de Sazilly ; Jable ; Neuilly ; 1 route du Bourg

Travaux d'enfouissement en cours

D'importants travaux de voirie et d'enfouissement sont actuellement en cours dans la commune.

Dans un premier temps, il s'agit de l'enfouissement de la ligne HTA par les services d'ENEDIS, occasionnant des ouvertures de tranchées sur la voirie.

Des panneaux indicatifs ont été placés par l'entreprise et quelques portions de routes ou de rues sont ou seront fermées à la circulation le temps du percement de la tranchée et de son rebouchage (en général moins d'une journée).

A suivre, les travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public et télécom qui devraient démarrer dans quelques semaines pour une durée d'environ 2 mois, au Coudray.

Plus d'informations au fur et à mesure de l'avancée des travaux vous seront données via les prochains bulletins municipaux et flash infos sur panneau pocket.

Exposition « Abeilles » & Concours de dessin - Rappel

Une exposition sur les abeilles vous est proposée par les bénévoles de la bibliothèque, **et se tiendra du 13 au 27 mai dans la petite salle, près du stade.**

A cette occasion, un concours de dessins est ouvert aux enfants de 6 à 12 ans, avec de nombreux lots. **Date limite de dépôt des dessins en mairie le 09 mai.**

Résultats des concours le 27 mai.



Concours de gâteaux au miel

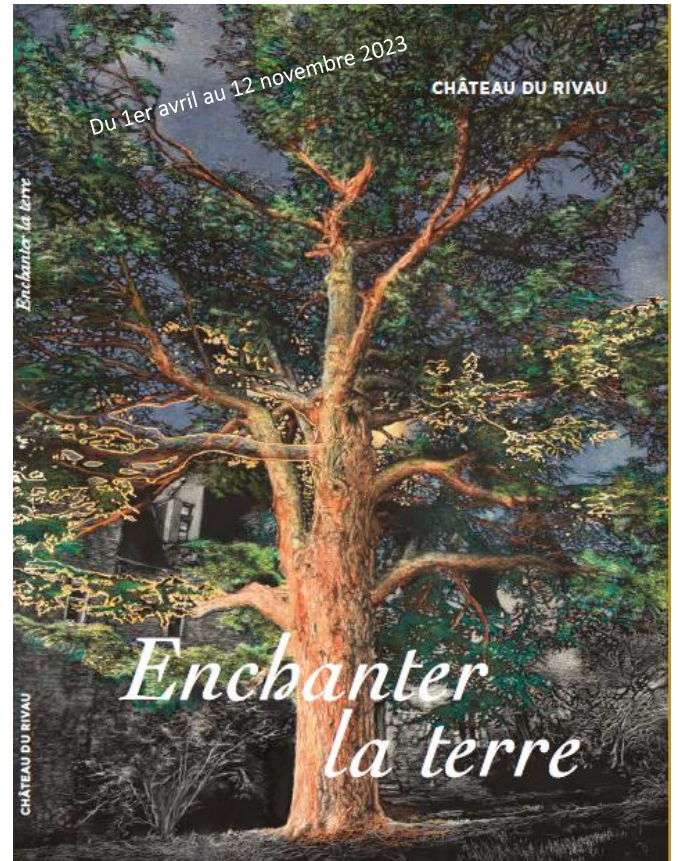
Dans le cadre de l'exposition « Abeilles », une journée sera consacrée à un concours de gâteaux au miel, ouvert à tous. Cette compétition se tiendra le **samedi 20 mai à 16h30**. Apportez votre recette



Randonnée pédestre



Exposition d'art contemporain au Château du Rivau



BIBLIO NEW'S



Cette année à nouveau, le Château du Rivau organise une exposition d'art qui rejoint le programme artistique, culturel et gastronomique des Nouvelles Renaissance(s) en Région Centre Val-de-Loire. En 2023, l'exposition intitulée *Enchanter la Terre* propose un dialogue fertile d'œuvres d'art par de grands artistes qui ont vécu et ont été inspirés par le Val de Loire, et d'autres qui s'expriment sur leur sensibilité à la Terre.

Restriction des usages de l'eau

Le nouvel arrêté cadre notifiant la restriction des usages de l'eau vient d'être publié par la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Il est consultable, dans son intégralité, en mairie.

Un extrait concernant plus précisément Léméré a été diffusé via l'application téléphonique panneau pocket et est également consultable sur le site de la commune :

<https://lemere.fr/restriction-des-usages-de-leau/>



Rappel - Déclaration de biens immobiliers

Vous êtes propriétaire d'une résidence principale, secondaire ou d'un bien locatif ?

Depuis le 1er janvier et jusqu'au 30 juin 2023, tous les propriétaires d'un bien immobilier bâti sont soumis à une nouvelle obligation déclarative auprès des impôts : la déclaration d'occupation de leur(s) logement(s).

Comment procéder : cf. bulletin n° 199 ou renseignements en mairie



LES RV 2023

Les dates mentionnées sont celles connues à ce jour

Avril

- Je 13**.....A Livre Ouvert - 18h - Bibliothèque - Lémeré ^L
- Di 16**.....Randonnée communale - 09h - Bourg de Lémeré ^L

Mai

- Sa 13**⇒ **Sa 27**Exposition - Petite Salle - Lémeré [Ⓢ]
- Ve 26**.....Spirituals - 20h30 - Faye-la-Vineuse [Ⓢ]

Juin

- Sa 3 & Di 4**.....Festival de la Rose - Château du Rivau - Lémeré [Ⓢ]
- Je 08**.....A livre Ouvert - 18h - Bibliothèque - Lémeré ^L
- Di 11**.....La Fanfare Saugrenue - 11h30, 14h30, 15h30, 16h30 - Pussigny [Ⓢ]

Juillet

- Sa 1^{er}**.....Fête de l'Ecole de Musique - 10h30 - Brizay [Ⓢ]
- Sa 08**.....Le Plein de Super - 21h30 - Nouâtre [Ⓢ]
- Di 09**.....Le Plein de Super - 22h00 - Saint-Epain [Ⓢ]
- Ma 11**.....Le Plein de Super - 22h00 - Ports-sur-Vienne [Ⓢ]

Août

- Sa 12 & Di 13**.....Joutes Equestres - Château du Rivau - Lémeré [Ⓢ]
- Je 24**.....L'Avare - Sainte-Maure de Touraine [Ⓢ]
- Ve 25**.....L'Avare - Parçay-sur-Vienne [Ⓢ]
- Ve 26**.....L'Avare - Richelieu [Ⓢ]

Septembre

- Ve 08**.....L'Insectarium - 18h30 - Ligré - Théâtre de Verdure [Ⓢ]
- Di 10**.....Fête de la Citrouille - Château du Rivau - Lémeré [Ⓢ]
- Sa 16**.....Animations et Feu d'artifice - Journée du Patrimoine - Lémeré ^L
- Sa 16 & Di 17**.....Journées du Patrimoine - Château du Rivau - Lémeré [Ⓢ]

Octobre

- Je 12**.....A Livre Ouvert - 18h - Bibliothèque - Lémeré ^L
- Ve 20**.....Le Bus Numérique - 09h - Lémeré ^L
- Sa 21**.....Banquet des Seniors - 12h30 - Salle des Fêtes - Lémeré ^L
- Sa 21**.....Le Vertige des Girafes - 20h30 - Antogny-le-Tillac [Ⓢ]
- Di 22**.....Festival des fleurs d'automne - Château du Rivau - Lémeré [Ⓢ]
- Sa 28**⇒ **Ma 31**.....Halloween au Château - Château du Rivau - Lémeré [Ⓢ]

Novembre

- Di 26**.....Les Virtuoses - 16h - Le Cube - Panzoult [Ⓢ]

Décembre

- Je 14**.....A Livre Ouvert - 18h - Bibliothèque - Lémeré ^L
- Di 17**.....Arbre de Noël - 17h - Salle des Fêtes - Lémeré ^L

Livret saison culturelle CC-TVV : <https://fr.calameo.com/read/006578129d8b5c44155c0>

[Ⓢ] Ces manifestations entrent dans la convention culturelle de la CC-TVV <https://www.cc-tvv.fr/>

[Ⓢ] Ces manifestations sont organisées par et au Château du Rivau www.chateaudurivau.com

^L Ces manifestations sont organisées par la commune de Lémeré www.lemere.fr



du 1er avril au 12 novembre 2023
Exposition temporaire
Enchanter la Terre
Château du Rivau



INFORMÉS OÙ QUE VOUS SOYEZ

Sur votre téléphone, grâce à l'application Panneau Pocket



Flashez le code ci-contre pour accéder à toutes les informations de dernière minute de votre commune, ou installez l'application directement sur votre téléphone portable. Application gratuite et anonyme

Bulletin communal gratuit. Conception et rédaction réalisées par Mme le Maire. Ne pas jeter sur la voie publique. IPNS

Permanences de Mme le Maire en avril

- Lundis 17 & 24..... : de 18h00 à 20h00
- Mardis 18 & 25..... : de 18h00 à 20h00
- Jeudi 20 & 27..... ; de 18h00 à 20h00
- Vendredis 21 & 28..... : de 15h00 à 17h00
- Samedis 22 & 29..... : de 10h00 à 12h00

Pour tout autre rendez-vous, s'adresser à la mairie



Mairie de Lémeré - 1 rte de Sazilly
Tél : 02.47.95.70.36

@-mail : commune-lemere@orange.fr

Site : www.lemere.fr



Horaires d'ouverture au public du secrétariat

Lundi		14h00-17h00
Mardi	09h00-13h00	
Mercredi	09h00-12h00	
Jeudi	09h00-13h00	
Vendredi		14h00-17h00

Bibliothèque communale

Tél : 02.47.95.72.54

@-mail : biblio-lemere@orange.fr

Horaires d'ouverture

Lundi		17h30-19h00
Mercredi		16h30-18h30
Samedi	10h30-12h00	



SUDOKU - n° 04-2023

Démoniaque

7				1				8
		8	2		7	9		
	2						3	
	4		8	9	2		5	
8			3		6			4
	7		4	5	1		6	
	6						7	
		9	7		5	4		
5				3				9

Une grille est composée de 81 cases soit 9 carrés de 9 blocs. Complétez cette grille de manière que pour chaque ligne chaque colonne et chaque carré de 9 cases tous les chiffres de 1 à 9 ne soient utilisés qu'une fois

SOLUTION SUDOKU - n° 03-2023

6	2	3	5	9	1	4	8	7
5	9	7	8	2	4	3	6	1
4	8	1	7	3	6	9	2	5
8	6	2	4	7	9	5	1	3
1	7	5	3	6	2	8	4	9
3	4	9	1	5	8	2	7	6
9	3	4	2	1	7	6	5	8
2	1	6	9	8	5	7	3	4
7	5	8	6	4	3	1	9	2



Léméré, avril 2023

Madame, Monsieur,

De nombreux habitants de la commune ainsi que d'autres mécènes, venant horizons plus ou moins lointains, ont réagi à mon dernier appel.

Je tiens sincèrement et chaleureusement à vous remercier pour l'élan de générosité dont vous avez fait preuve. Votre soutien est essentiel, et je vous suis très reconnaissante pour votre contribution.

Grâce à votre participation, nous nous rapprochons à grands pas de la somme nécessaire pour déclencher l'obtention de la subvention supplémentaire que nous octroie la Région, via la Fondation du Patrimoine.

Nous touchons au but mais ne l'avons toujours pas atteint, puisqu'à ce jour, il manque encore 1200 €¹ pour concrétiser cette transaction spécifique.

Si d'aventure vous hésitez encore sur le bien-fondé de mon appel, n'ayez aucun doute sur l'impact que votre don aura sur le reste à charge de la commune pour cette opération.

Même si les dons dépassent le seuil requis de 7469 €, la subvention de 30.000 € sera toujours la même. En revanche, plus ils seront importants, plus l'argent que la commune ne dépensera pas pour finaliser ce projet pourra être investi dans une autre réalisation.

Comme vous l'avez sans doute lu dans le bulletin communal traitant du budget, la situation financière de la commune est saine et fait apparaître un très bel excédent. Ce n'est pas pour autant qu'il faut renoncer à trouver des sources de financement qui allègent le coût des investissements. Votre don me permettra donc de poursuivre les missions pour lesquelles vous m'avez élue et notamment celle de respecter l'intégrité financière de Léméré.

Pour mémoire, vos dons vous font bénéficier d'une réduction d'impôts de 66 % (un don de 20 €, ne vous coûtera au réel que 6.80 €).

Je remercie tous les donateurs qui ont été sensibles à mon appel et ont déjà contribué. Je compte sur tous les futurs donateurs dont je sais que vous ferez partie.

N'hésitez pas à relayer l'information autour de vous : plus nous serons nombreux, plus l'impact sur nos finances sera important.

Je vous remercie à nouveau très sincèrement pour votre engagement et votre précieux soutien.

Le Maire,



Martine Juszcak

Les dons peuvent être effectués :

- directement en ligne, sur le site de la fondation du patrimoine : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-hilaire-de-lemere>
- par courrier à : Fondation du Patrimoine, 61 Rue du Mûrier, 37540 Saint-Cyr-sur-Loire
- via la mairie qui transmettra directement à la Fondation

Les chèques doivent être libellés à « *Fondation du Patrimoine - Eglise de Léméré* »

} Bulletins de dons disponibles en mairie

¹ Le montant indiqué peut être différent de celui mentionné sur le site de la Fondation en raison de dons non encore enregistrés